Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2023 Affichage : 04/07/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE MAIRIE D'OLIVESE DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°11/2023

Séance du 1er juillet 2023

<u>OBJET</u>: Conclusion d'un bail à ferme avec un exploitant agricole (Monsieur Jean-Christophe Martino - Renouvellement).

Afférents au Conseil : 10 Membres en exercice : 10 Date de la convocation : 21/06/2023

Date d'affichage :

21/06/2023 Votés Pour : 6

Ayant délibéré : 6 Votés Contre : 0

Abstentions: 0

L'an deux mil vingt et trois, le premier juillet à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la salle polyvalente de la Commune, le bâtiment communal abritant la salle des délibérations étant actuellement en travaux, sous la présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur FOATELLI Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés		
M. MILLO Jean-Luc	2		
M. POLI Jean-Baptiste	Etaient absents		
M. BRUNETTI Alain	M. BRANDIZI Pierre		
M. MARTINO Enzo	Mme GUISQUET Sandra		
M. FOATELLI Jean-Claude	M. VANNI Alain		
M. CASALTA Jean-Philippe			
M. BASTIANELLI Francis			

Par courrier du 21 mai 2023, Monsieur Jean-Christophe Martino, détenteur d'un bail à ferme qui a pris fin le 1^{er} janvier 2023, sollicite son renouvellement. La parcelle concernée est la suivante les suivantes :

- Parcelles cadastrée B n° 420.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de louer la parcelle du territoire communal.

Le contrat de location prendra la forme d'un bail à ferme pour une durée de neuf années entières et consécutives à un tarif par hectare et par an actualisable.

COMMUNE	PARCELLE		SUPERFICIE			LIEU-DIT
	SECTION	N° PLAN	HA	Α	CA	
OLIVESE	В	420	15	30	40	PISCIA-VECCHIA
			15	30	40	

Soit une contenance totale de 15 Hectares 30 Ares 40 Centiares.

Monsieur Enzo Martino, membre de la famille de Monsieur Jean-Christophe Martino, par ailleurs adjoint au Maire, n'a pas participé aux débats.

Le Conseil municipal après avoir ouï Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- Approuve le contrat de bail à ferme à conclure avec Monsieur Jean-Christophe Martino.
- Fixe le montant de la valeur locative à 9 € /ha/an (hautes vallées parcours de landes et maquis) actualisable par l'application d'un coefficient égal à l'indice départemental des fermages publié par arrêté préfectoral chaque année au mois d'octobre, soit un montant annuel de 137,74 €.
- Autorise Monsieur le Maire à conclure le bail à ferme sur la parcelle communale précitée pour une durée de neuf années consécutives à compter du 10 juillet 2023.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous actes à intervenir pour l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE, Le 01/07/2023

Le Maire Jean-Luc MILLO